

**DELIBERATION N°2019-20_76
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du Lundi 6 juillet 2020

10. Questions diverses

La motion étant soumise au vote.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 16 Membres représentés : 6 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 5 Suffrages exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté après avoir voté, approuvent la motion relative aux règles d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques.

Besançon, le 7 juillet 2020

Pour le président et par délégation

La Directrice Générale des Services



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rabia DEGACHI', is written over a horizontal line.

Rabia DEGACHI

Annexes / pièces jointes :

Annexe n°9 : le texte de motion approuvé par les membres de la CFVU du 6 juillet 2020.

CFVU du 6 juillet 2020

Questions diverses : Proposition de motion

Les élus de la CFVU, à la suite de la séance du 29 juin 2020 consacrée à l'attribution des PRP (Primes de responsabilités pédagogiques), demandent à ce que l'Université de Franche-Comté s'engage à mettre à plat les règles d'attribution des PRP en considérant notamment :

- le juste équilibre entre les composantes et entre les formations, afin de modifier un déséquilibre particulièrement inégalitaire existant entre les composantes de l'Université de Franche-Comté aujourd'hui.
- une base égale pour tous les responsables de formation, diplôme ou département ; cette base doit être modulée notamment en fonction :
 - o du nombre d'étudiants par niveau de diplôme
 - o du nombre d'enseignants-chercheurs statutaires dans la formation, par exemple le recrutement des chargés de cours qui incombe au responsable de diplôme ou de département est une très lourde charge. (1)
- des missions à mener

Ce travail doit être accompagné d'une réflexion sur les missions associées à chaque responsabilité pédagogique.